



Compte rendu de la réunion de concertation sur la préfiguration de la Direction Générale de l'énergie et du climat du 25 janvier 2008

La CFDT était représentée par Bertrand RABANY et Martine CHOQUERT (DGEMP)

Le DG a rappelé les enjeux nationaux et internationaux à venir et a indiqué vouloir une nouvelle direction en ordre de marche pour pouvoir y faire face.

Elle représentera en effectifs la DGEMP +40/60 ETP (équivalents temps plein)

Organisation

Il se fixe d'avoir une organisation viable, même si tout n'est pas parfait, dans le délai imparti de fin février.

Pour l'Observatoire de l'énergie et des matières premières, rattaché au Commissariat général, il veut conserver un "droit de tirage" sur son activité et ses sources de financement pour les études statistiques et prospectives.

Pour les sujets à approche transversale (véhicules transports, logement, air), il plaide pour le pragmatisme avec un rattachement à la DGEC mais la possibilité de plusieurs signataires suivant la nature des textes.

Il estime que le terme "service" pour le changement climatique, en comparaison d'une direction pour l'énergie n'est pas satisfaisant pour l'opinion publique externe.

Il pense que la DGEC devra avoir des relais en région pour accompagner la montée en puissance des collectivités locales en matière d'énergie et de climat.

Pour la CFDT, nous avons rappelé l'importance d'assurer au sein de cette nouvelle direction, la réalisation des missions de manière satisfaisante et équilibrée entre les différents approches (économique, technologique, environnementale) assurant un mécanisme d'arbitrage interne non biaisé. Il est indispensable de créer un rapport de confiance entre les agents venant d'horizons différents sur le fonctionnement futur du ministère.

Personnel :

Le DG s'est engagé à fournir la convention de gestion 2008 des agents administratifs dès qu'elle sera sortie du circuit de signature (sans les données personnelles).

La CFDT a demandé que, compte tenu de la situation exceptionnelle, la direction ait un suivi serré de l'exercice de mobilité dans le cadre du mouvement MINEFE. Une situation prévisible est d'avoir un déséquilibre entre "sortants" DGEMP et "entrants" DGEMP, compte tenu de l'incertitude actuelle. Il a été demandé que la règle habituelle du remplacement pour le départ ne soit pas appliquée cette année. Le DG a donné son accord de principe.

La question de l'ouverture des postes laissés vacants à des personnels venant de la partie MEDAD, pour assurer la continuité des missions, est également posée. A terme, cela soulève la question plus globale des opportunités de mobilité interministérielle et des conditions de leur réalisation.

Il a également été demandé de pouvoir faire jouer le droit de remords pour les agents dont les fonctions actuelles seraient modifiées dans la nouvelle structure (nouveau service, nouveau contenu de travail) et qui seraient insatisfaits après quelques mois de pratique. La CFDT a proposé qu'une "cellule mobilité "soit mis en place pour traiter les cas particuliers complexes.

Le DG a dit vouloir traiter la question des personnels administratifs MINEFE dans les services MEDAD de manière plus globale (agents dans les DRIRE) et se rapprocher de la DARQSI sur ce sujet.

Déménagement

Le DG a indiqué avoir été désavoué sur le délai pour le déménagement dans sa lettre de mission (en aparté à la fin de réunion, il a émis un regret que le sujet n'ait pas été abordé par les syndicats dans la réunion de concertation au niveau ministériel).

La CFDT attend une information en temps réel sur ce sujet afin d'éviter les spéculations L'ensemble des syndicats a rappelé leur rejet de déménagements sur site intermédiaire pour quelques mois.

La question des temps de transports est central et intervient directement sur l'exercice du mouvement (temps de transport travail/domicile devenant incompatible avec la vie quotidienne), renforçant a fortiori notre demande de règles souples pour les départs de la DGEMP.

La convention signée actuellement a été établie dans un cadre d'une implantation Chevaleret. La convention devra être adaptée en 2009,pour tenir compte de l'environnement d' une nouvelle implantation (pôle Défense). La CFDT a demandé une mise à plat en amont de ces questions (restauration, application concrète de la RTT, accès aux services MEDAD,...) afin d'éviter tout traitement à chaud.

Le principe d'une réunion mi- février, après un séminaire de travail le 04/02, est retenu par le DG.